

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° ne 329, pris en en conseil d'administration, portant abrogalon de Flarreté 609 du 13 juin 1938 et approuvant le plan d'un terrain sis à Boulaos ufecté au Commandant de FAir.

n 1938 et

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 mars 1939

Numéro JO
n° 508 du 31/03/1939

Date du numéro
31 mars 1939

TEXTE INTÉGRAL

Est abrogé l'arrêté n° 603 du 13 juin 1938 pris en Conseil d'Administration, portant affectation d'un terrain à M. le Commandant de l'Air. Il est affecté à M. le Commandant de l'Air pour la construction de bâtiments destinés aux logements des sous-officiers, a hodu terrain du domaine privé de l'Etat français, d'une superficie de 5.728 mq.25,s1se à Boulaos, telle qu'elle est déterminée au plan annexe au présent arrêté. Dans les huit jours de la date du present arrêté, le Receveur des Domaines feru remise de ce terrain à M. le Commandant de Air. De ces opérations, il sera dressé procesverbal lequel comportera notamment evaluation de la valeur du terrain uaflecle et détermination de ses limite